

Question orale de Kattrin Jadin à Thomas Dermine (Relance, Investissements stratégiques et Politique scientifique) sur "La gestion des archives nationales et le droit à l'information" (55014939C)

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, ma question porte sur le même sujet mais est abordée sous un angle un peu différent.

La question de la gestion des archives nationales représente un enjeu démocratique. En effet, les archivistes, dans leur travail quotidien, permettent au public d'avoir accès à ces sources, offrant aux citoyens la possibilité de porter un regard critique sur les décisions politiques passées. Mon collègue vient d'ailleurs d'en énumérer quelques exemples.

Ces archives, au regard de la crise sanitaire actuelle, portent le risque d'être incomplètes. C'est du moins ce qui ressort de l'avis de l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB) qui met en garde l'État sur la non-conservation de divers documents produits par les cabinets ministériels, notamment depuis mars 2020.

Monsieur le secrétaire d'État, comment comptez-vous soutenir le travail des archivistes dans la préservation des documents produits depuis mars 2020? Ma deuxième question rejoint l'angle de mon collègue Delizée. Qu'en est-il d'une possible déclassification automatique d'archives classées à la suite de l'écoulement d'un certain laps de temps?

Thomas Dermine, secrétaire d'État: madame Jadin, je vous remercie pour vos questions qui abordent la même thématique, mais sous deux angles légèrement différents.

Il est vrai qu'une partie des archives coloniales reste encore inaccessible aux chercheurs et aux citoyens, en raison de la présence de documents classifiés. Nous pourrions en effet déplorer l'absence de procédure de déclassification automatique à terme échu - 40, 50 ou 60 ans - après la production de documents. La gestion des archives s'en trouve grandement perturbée, entraînant de sérieux arriérés en ce domaine.

La présence dans les archives d'un grand nombre de documents classifiés par la Sûreté coloniale dans les archives de l'ancien ministère des Colonies n'empêche pas seulement leur consultation, mais également le déclenchement de la procédure de décontamination nécessaire à la préservation de ces archives.

Je suis parfaitement conscient que la question de l'accessibilité aux archives coloniales constitue un enjeu essentiel pour les travaux de la Commission spéciale Vérité et Réconciliation (CVR). Nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement au cours de cette réunion. De plus, cette accessibilité est également primordiale au regard du projet Résolution-Métis, qui fait l'objet de questions en amont.

Pour nous, il est inéluctable que la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification, aux habilitations, attestations et avis de sécurité soit révisée et qu'une procédure de déclassification obligatoire soit instaurée dans le courant des prochaines années, conformément à ce que prévoit l'accord de gouvernement. Dans l'attente de ce cadre législatif élargi, des discussions ont d'ores et déjà débuté entre des représentants de mon cabinet, du cabinet du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, des Archives de l'État et de la Sûreté de l'État, afin de trouver un début de solution au problème existant, en particulier eu

égard aux différentes commissions ainsi qu'aux efforts de recherche mentionnés ci-avant. L'objectif est, en tout cas, de débiter les travaux de décontamination les plus urgents, en vue de préserver les archives.

L'idée consiste à établir un Memorandum of Understanding (MoU) entre les services de la Sûreté de l'État et les Archives de l'État, afin d'alléger les procédures sur ces aspects, tout en respectant les réglementations en vigueur, notamment sur la classification et le RGPD.

Madame Jadin, au sujet de la question spécifique de certaines archives de l'État, notamment les archives des cabinets, nous sommes pleinement conscients de la nécessité d'investir dans la sélection, l'acquisition et la conservation des archives; même si, comme vous le savez, et notamment pour les cabinets, il y a un vrai travail de conversion à faire d'un paradigme dominé par les archives papier alors que la réalité est que le travail de cabinet aujourd'hui est basé sur des documents numériques.

Ici aussi, un régime légal verra le jour pour déclassifier, après un certain temps, certains documents classifiés, dans le respect des accords internationaux et de la protection du secret des sources. C'est ce qui est prévu et précisé dans l'accord de gouvernement.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie. Voilà quelques informations encourageantes, et nous devons bien évidemment progresser dans cette voie.

En ce qui concerne les éléments et les arguments que j'ai avancés tout à l'heure, de même que le travail parlementaire, je suis moi-même membre de la Commission Congo, et nous avons tout intérêt à travailler et à aller de l'avant en donnant l'exemple, et ce, en toute transparence.

Bien sûr, ce serait déjà une bonne chose de pouvoir terminer le travail que vos collègues du gouvernement et vous-même comptez entamer. À cet égard, il serait bénéfique de disposer d'un état d'avancement des travaux, comme c'est le cas pour d'autres dossiers, y compris au sein de ces deux commissions. Cela pourrait constituer un élément encourageant quant au travail effectué. Nous ne manquerons pas, dans des délais raisonnables, bien entendu, de vous réinterroger sur cette progression.

S'agissant de la numérisation des archives, il s'agit d'un défi énorme, j'en suis consciente. Il en va de même des différents documents produits par les cabinets ministériels. Les archives s'y attellent d'ailleurs depuis plusieurs années, et j'espère que les instruments mis en place à cette fin seront aussi performants que possible.